



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 29 du mois de septembre à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au Foyer Jean Dugardin, sous la présidence de Madame Valérie PETIT, Maire, en suite de la convocation déposée au domicile des élus, le 23 septembre 2021, et dont un exemplaire a été affiché à l'extérieur de la Mairie.

Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de :

Monsieur Albert LIEVAL qui donne procuration à Monsieur IDRI Samuel
Monsieur Bertrand FAUQUEMBERGUE qui donne procuration à Madame Corinne LEFEBVRE
Monsieur Mustapha HABBOUR qui donne procuration à Monsieur Serge RAGO
Monsieur Christophe CAUX qui donne procuration à Madame Valérie PETIT
Madame Aurore FERNANDEZ qui donne procuration à Monsieur Franck VASSEUR
Monsieur Philippe DORNE qui donne procuration à Madame Naïma BENBRAHIM
Madame Clarisse TACLET qui donne procuration à Monsieur Grégory HAGE
Monsieur Youssef BOUYA qui donne procuration à Madame Malika BENGRIBA
Madame Marianne VETU qui donne procuration à Madame Corinne LEFEBVRE
Madame Fouzia TAHAR-CHAOUCH qui donne procuration à Monsieur David MINNE

Monsieur Patrick HERLANT, absent excusé

Madame Saléha CHOUALA et Madame Sabrina FERON, absentes non excusées.

Le nombre de présents est de 17, le nombre de votants est de 24 dont 10 procurations.

Madame Naïma BENBRAHIM est désignée secrétaire de séance.

Madame le Maire fait procéder à l'appel des membres du Conseil Municipal.

Madame le Maire : Je vous remercie. Je vous propose comme désignation.... Oui, Monsieur CAUX ?

Monsieur CAUX : Je souhaitais prendre la parole, Madame le Maire, avant de passer au premier point de l'ordre du jour, s'il vous plaît.

Madame le Maire : Oui. On va vous passer un micro, Monsieur CAUX.

Monsieur CAUX : Madame le Maire, je souhaiterais prendre la parole au nom du groupe et ainsi de suite, les membres du groupe, pour faire une intervention, s'il vous plaît, avant le

premier point à l'ordre du jour. Avant de débiter cette séance, je souhaiterais revenir sur la tenue de la séance du Conseil Municipal du 23 juin dernier et faire un bilan sur l'année écoulée. A l'origine, le dernier Conseil ne comportait pas de point complexe ni apparemment divergent. Il ressemblait somme toute dans son ensemble à tous ceux auxquels nous avons participé depuis notre élection. Pourtant, nous avons été particulièrement offensés et meurtris par la désinvolture avec laquelle vous receviez nos remarques.

Madame VETU : Depuis votre élection, vous n'avez eu de cesse d'attiser les rancœurs, et vous vous évertuez à ne pas nous écouter. Votre Premier Adjoint qualifie l'ensemble des questions que nous posons à la fin du Conseil de questions anodines, copiées-collées sur internet, ou même encore comme un jeu, alors qu'elles sont le reflet le souhait de nombreux Evinois. Pire, à chacune de nos interventions, nous entendons soupirs, ricanements, soufflements et exaspération dans vos rangs. Les élections sont pourtant bel et bien terminées. Vous semblez profiter de votre statut de Maire pour régler vos comptes avec notre groupe et vous faites de même avec les personnes qui nous accordent du crédit.

Madame FERNANDEZ : En effet beaucoup d'amalgames sont faits dès lors qu'un membre du groupe Agir revendique, manifeste une désapprobation ou pire, organise une action en tant que citoyen et parent. Encore une fois, nous vous le disons, il faut savoir faire la part des choses. Tout n'est pas politique et tout ne tourne pas autour de vous et de votre majorité. Chacun de nos faits et gestes n'est pas fait pour vous nuire ou que sais-je. Nous sommes simplement et avant tout des citoyens libres. Les élections municipales passées, charge à vous de rassembler. Le désaccord n'empêche pas l'entente et les relations cordiales. C'est ainsi que je conçois, en tous cas moi, la démocratie. Le mépris et l'indifférence ressentis à chaque intervention, à chaque réunion, à chaque représentation est incompréhensible et devient difficilement supportable.

Monsieur DORNE : Depuis le début de la mandature, nous, élus de l'opposition, avons été présents lors de chaque manifestation de la commune, que ce soit lors de la remise des colis aux aînés, lors des cérémonies et plus récemment lors du forum des associations et du carnaval. Mais à aucun moment nous n'avons été conviés aux photos avec la majorité qui ignore totalement notre présence. A l'heure actuelle, après quinze mois de mandature, si on vous le demandait, vous n'êtes pas en mesure de publier une photo complète des 27 membres du Conseil Municipal. Conscient des difficultés et des contraintes qui se sont abattues sur notre commune, comme dans d'autres d'ailleurs lors du premier confinement, en tant qu'élus responsables et en dehors de tout clivage politique, nous vous avons proposé notre aide et vous l'avez refusée sous prétexte que nous n'avions pas fait une demande officielle. Dans cette situation inédite et grave où toutes les bonnes volontés devaient se rassembler et faire front. L'heure n'était pas aux règlements de comptes encore une fois.

Madame TACLET : Parce qu'être élu c'est et ce doit être un engagement. Parce qu'être élu nécessite d'être au service de tous les administrés de notre ville. Parce qu'être élu nécessite d'être à l'écoute des habitants, de respecter leur parole en toute objectivité. Parce qu'être élu, c'est œuvrer pour toute la communauté sans distinction d'aucune sorte, et de penser à tous quand on organise des festivités. Parce qu'être élu, et qui plus est adjoint, conseiller délégué avec des délégations indemnisées, c'est accepter de rendre des comptes à la

population qui le rémunère quand on lui demande. Parce que si on lui demande, c'est peut-être parce que le travail n'est pas suffisamment visible, et on ne peut se contenter d'apparaître sur quelques clichés photos ou vidéos. Parce qu'être élu, c'est être rigoureux, sérieux, s'investir, participer activement et avec assiduité aux commissions et autres réunions qui traitent de la vie communale, être force de proposition sans dénigrer celles des autres, dire ce qui va et aussi ce qui ne va pas, préparer les réunions auxquelles on participe, en premier lieu desquels les Conseils Municipaux, parce que je ne suis pas sûre qu'autour de la table tout le monde ait préparé, ne serait-ce que lu l'ensemble des documents fournis pour le Conseil de ce soir, que tout le monde sache réellement pour quoi il vote, voire même ce qu'il fait là.

Monsieur VASSEUR : Mais qu'est-ce qui vous permet de dire ça, Madame TACLET ?

Monsieur BOUYA : Madame le Maire, souffrez d'entendre ici l'expression de la contradiction, souffrez d'entendre ici en prose plutôt qu'en vers et avec quelques anaphores l'expression d'un silence trop longtemps contraint, souffrez d'entendre ici le courage de l'opposition que vos conseillers majoritaires seraient avisés de reconnaître, souffrez de reconnaître l'omniprésence quasi à saturation d'une gestion technique plutôt que politique. Souffrez de reconnaître l'omnipotence de Madame la DGS devant qui tous s'effacent, vos élus, vos adjoints, même vous. Je fais un petit hiatus ici : nous informons nos collègues de la majorité qui n'ont pas été élus outre mesure apparemment que sous prétexte d'un changement de l'article 7 du règlement intérieur, que Madame la DGS s'arroge le titre de membre de droit de ces commissions, or seuls les élus le sont, tout comme durant les Conseils Municipaux. Madame la DGS, vous êtes invitée à l'initiative du Maire ou du Président de ladite Commission. Souffrez enfin d'écouter notre plainte comme nous souffrons d'écouter Madame la DGS chuchoter dans le creux de votre oreille à longueur de Conseils Municipaux, ou, comme nous l'entendons, dans la voix de vos adjoints quand ils récitent mal leurs leçons... Oups ! leurs délibérations.

Monsieur CAUX : Alors que les réunions de commissions sont des instances pré-Conseils qui normalement servent à travailler sur les projets de délibérations, nous sommes simplement appelés à écouter vos propositions qui sont en réalité figées dans le marbre, et à la fin vous n'avez que faire de nos remarques. Dès lors qu'une idée vient de nous, et je dirai même surtout lorsqu'elle vient de nous, elle est foncièrement mauvaise. Nous vous avons proposé notre aide, nous souhaitons- et j'insiste sur la conjugaison- nous souhaitons pouvoir travailler ensemble au mieux-vivre évinçois. Nous avons compris depuis juin que jamais vous ne laisseriez une minuscule place à nos idées. Alors gérez, décidez, administrez, seule avec votre DGS et 2-3 élus proches, rappelez-vous juste comment s'est terminé votre dernier mandat. Aussi, suite à ces propos, j'invite mes amis du groupe à se lever, à quitter la séance d'aujourd'hui en signe de protestation et d'indignation, non sans avoir auparavant, comme le stipule le CGCT en son article 2121-20, donné procuration aux membres présents avec nos consignes de vote. Nous souhaitons vivement qu'au travers de ce geste fort, vous puissiez redonner la place légitime que mérite l'ensemble des membres de notre groupe, celles et ceux élus avec 49,16 % des voix. Merci.

Applaudissements et Madame le Maire : Non s'il vous plaît, merci.

Monsieur VASSEUR : Très bonne réalisation. Qui est le réalisateur ? Le metteur en scène, c'est qui ?

Madame TACLET : On est un groupe nous.

Madame le Maire : Nous aussi.

Monsieur DORNE : Il n'y a pas de metteur en scène.

Madame le Maire : Nous non plus. Alors je vais demander à Madame MIELOT de lire les pouvoirs, s'il vous plaît, et on va tenir ce Conseil Municipal. Puis-je récupérer les pouvoirs ? Merci ! Par contre il faudra qu'on les récupère parce qu'on va répondre à leurs questions. Merci. Tout ce que je voudrais dire c'est que c'était un discours anti-démocratique, puisqu'à chaque commission, quand les élus de l'opposition – je le dis en face de la caméra- prennent part aux commissions, et généralement c'est noté au niveau des commissions, et même leurs points, s'ils précisent des points ou autres, on prend acte de leurs doléances.

Madame MIELOT : Donc Madame VETU donne procuration à Madame Corinne LEFEBVRE,

- Monsieur BOUYA donne procuration à Madame Malika BENGRIBA,

- Madame Aurore FERNANDEZ donne procuration à Monsieur Franck VASSEUR,

- Madame Clarisse TACLET donne procuration à Monsieur Grégory HAGE,

- Monsieur Philippe DORNE donne procuration à Madame Naïma BENBRAHIM,

- Monsieur CAUX Christophe donne procuration à Madame Valérie PETIT.

Madame le Maire : Merci. Madame TAHAR-CHAOUCH ?

Madame TAHAR-CHAOUCH : Je vais profiter de la situation....

Madame le Maire : On va vous donner un micro.

Madame TAHAR-CHAOUCH : Je vais profiter de la situation exceptionnelle, j'avais préparé un écrit il y a quelque temps, déjà du mois de juin et je pense qu'aujourd'hui vu la situation et le contexte, il est à même d'être lu, en fait. « Mesdames les Maires et votre équipe, vous et votre équipe si équipe il y a vraiment, avez foutu en l'air le centre Gino Sanna qui me tenait tellement à cœur. La COVID a bon dos. Il a juste retrouvé sa fonction de garderie et centre de loisirs alors que nous avions décidé de le faire évoluer. Aucune information sur le CTG dont vous nous parlez depuis plus d'un an, aucune avancée sur le projet de labellisation. La COVID a bon dos. La communication a été foutue en l'air par un site de la commune inexistant, soi-disant en refonte depuis plus d'un an, alors que vous aviez déjà tout validé à l'époque, Madame le Maire. Le Facebook de Gino, définitivement enterré. La COVID a bon dos. Madame la DGS, ou plutôt Madame la Maire Adjointe, ou pas, on ne sait pas, je comprends mieux le vote de votre salaire à votre arrivée, Madame la DGS, vous le méritez amplement, car où a-t-on déjà vu une DGS faire la cantine, réchauffer les plats, faire le service ? Vous prenez la place des agents, et même des adjoints et conseillers lors des réunions, commissions et même Conseil Municipal, où vous ne laissez pas ces personnes répondre eux-mêmes à leurs questions. Mais avez-vous réellement donc confiance en vos agents et que font-ils ? D'ailleurs,

ont-ils tous été reçus en entretien individuel obligatoire, Madame la Maire Adjointe ? La COVID a bon dos. Les personnes âgées sont laissées de côté : pas de banquet encore cette année, en sachant que c'est la population la plus vaccinée. Plus de services à la personne pour des tâches quotidiennes que vous aviez promis de poursuivre, Madame le Maire. La COVID a encore bon dos. Parlons aussi de la ville et de son environnement, qui, d'accord, il y a beaucoup de travaux, mais malgré tout, n'a jamais été aussi repoussante. La COVID a bon dos. Il y aurait tant d'autres choses à dire, mais la liste est trop longue. Je vous remerciais aussi pour l'oubli de ma convocation à la commission « cantine » dernière, ce qui montre bien ce que vous pensez des membres du Conseil.

Madame le Maire : Ah, non !

Madame TAHAR-CHAOUCH : Ah si, Madame le Maire, il y avait une commission « cantine » à laquelle je n'ai pas été conviée.

Madame le Maire : Vous avez reçu un mail, Madame TAHAR-Chaouch.

Madame TAHAR-CHAOUCH : Non, pas du tout. Venez voir ma boîte mail, du coup, et puis ... C'est pas grave.

Madame le Maire : Ce n'était pas une commission « cantine », Madame Renseignez-vous.

Madame TAHAR-CHAOUCH : Oui, oui, bien sûr... Renseignez-vous. De l'avis même de l'opposition, là la COVID n'a pas bon dos. Voilà, c'était le mot de la fin pour ce petit laïus, et surtout je pense faire comme l'une de vos oppositions, quitter ce Conseil en vous laissant un pouvoir ainsi que mes consignes de vote. Et, non, comme vous le disiez, ça n'était pas du tout prévu, mais vu la situation, je pense que le mieux à faire c'est de suivre l'opposition et de partir.

Madame le Maire : Merci, Madame TAHAR-CHAOUCH. Un peu surprise, comme ça n'avait pas été prévu mais vous avez quand-même des consignes de vote, Madame TAHAR-CHAOUCH.

Madame TAHAR-CHAOUCH : Oui, que je prépare toujours avec mes votes alignés pour pouvoir mieux suivre le Conseil. Bien sûr, vous avez quelque chose à ajouter, allez-y, faites-vous plaisir. Bonne soirée.

Madame MIELOT : Donc pouvoir de Madame TAHAR-CHAOUCH à Monsieur David MINNE.

Madame le Maire : Alors, pour votre information, Madame VETU a donné un pouvoir à Madame LEFEBVRE, si je ne me trompe pas elle a déjà un pouvoir de notre majorité donc on ne prend pas compte de ce pouvoir ni des notes concernant les consignes de vote. Donc je vous propose comme désignation de secrétaire de séance Madame BENBRAHIM. Est-ce que tout le monde est d'accord ? On va lever la main.

A l'unanimité. Je vous remercie.

Donc, je regarde par rapport aux élus, je n'ai pas de consigne de vote de mon côté.

Pour les élus de l'opposition, il n'y a pas de.....?

Madame le Maire : Non. Merci.

Approbation du procès-verbal de la séance en date du 7 avril et du 23 juin :

Si vous avez des réflexions à ce sujet... Je pense qu'on en discute déjà entre nous en réunions de liste et en réunions de bureau, donc voilà. Concernant les consignes de vote au niveau des élus de l'opposition, apparemment j'ai l'abstention. C'est tous pareils ? Je vous remercie.

Pour : 17 Absentions : 7

Donc concernant le compte-rendu des décisions, il y a :

- accueil de stagiaires
- accès à la piscine de Courrières pour les scolaires
- rétrocession
- la vidéo protection pour quatre caméras
- convention pour mise à disposition de jeux avec le Symevad
- acquisition d'une machine à tracer
- convention avec Maisons & Cités pour l'éclairage public
- convention pour mise à disposition d'un terrain
- convention d'honoraires

Y a-t-il des demandes d'interventions ? Je n'en vois pas donc on va passer au vote. Même pour des décisions il faut quand même être d'accord avec ce que je décide. Est-ce que vous êtes d'accord ?

A l'unanimité. Je vous remercie.

Pardon, Pardon. **17 Pour**

Concernant les élus de l'opposition c'est un refus de vote.

Madame MARIINI : 3 refus de vote.

Madame le Maire : Moi j'en ai un aussi.

Madame MARIINI : 4 refus de vote. 5 refus de vote. Et abstention ? Qui a une abstention ? Personne ?

Monsieur HAGE : Madame TAHAR-CHAOUCH.

Madame MARIINI : Madame TAHAR-CHAOUCH. C'est bon.

Madame le Maire : Donc ce que j'ai oublié d'ajouter au niveau des décisions, excusez-moi, c'est le marché pour la fourniture de repas parce que je n'ai pas les slides, pour la restauration scolaire et également marché public pour la démolition de l'ensemble immobilier sis 33 rue Jean Jaurès. Donc je vais devoir, excusez-moi, vous redemander de voter pour les décisions.

Pour : 17 Refus de vote : 6 Abstention : 1

Madame le Maire : Concernant l'installation de Monsieur HERLANT comme Conseiller Municipal suite à la démission de Madame SOHIER, comme vous le savez elle est partie dans une autre région. Malheureusement Monsieur HERLANT, que j'ai eu tout à l'heure au téléphone, est hospitalisé donc il ne sera pas présent ce soir mais je vous expliquerai l'histoire de son hospitalisation. Donc on va quand même l'installer. Qui est pour son installation ?

Pour : 17 Absentions : 6 Contre : 1

Consignes de vote pour l'installation de Monsieur HERLANT, au niveau des élus de l'opposition on a abstention. Madame TAHAR-CHAOUCH ? Un vote contre.

Délibération n°2a et 2b : remplacement au sein des commissions municipales :

Délibération n°2b) pour la commission Cantine :

Madame le Maire : Donc là c'est pareil, normalement on aurait dû voter à bulletins secrets mais je vous demande s'il y a possibilité de voter à main levée. Est-ce que tout le monde est d'accord ? Pour l'instant on vote à main levée.

17 Pour

Madame le Maire : Concernant la commission Cantine Je vous propose la candidature de Madame Malika BENGRIBA. Y a-t-il des interventions ? Je n'en vois pas, on va passer au vote, qui est pour ?

17 Pour

Abstentions pour le groupe de l'opposition.

Madame le Maire : Et pour Madame TAHAR-CHAOUCH ?

Monsieur MINNE : Contre.

Madame le Maire : Contre. Merci.

Pour : 17 Absentions : 6 Contre : 1

Délibération n° 2a) Concernant la commission Fêtes et Cérémonies :

Madame le Maire : Je vous propose la candidature de Monsieur Samuel IDRI. Des demandes d'interventions ? Je n'en vois pas, on va passer au vote, qui est pour ?

17 Pour

Abstentions pour le groupe de l'opposition.

Et Madame TAHAR-CHAOUCH : Contre. Je vous remercie.

Pour : 17 Absentions : 6 Contre : 1

Concernant le Pacte de Gouvernance avec la CAHC, excusez-moi, j'ai passé trop vite.

Délibération n° 3 : modification du règlement intérieur : Concernant la dénomination des commissions :

Madame le Maire : Je vous propose, concernant la commission Environnement, de la dénommer Environnement et Commerce, y a-t-il des demandes d'interventions ? Je n'en vois pas, on va passer au vote, qui est pour ?

17 Pour

Des contres pour les élus de l'opposition et Madame TAHAR-CHAOUCH ? Contre aussi.

Concernant la commission Travaux, je vous propose la dénomination Commission Travaux et Urbanisme. Des demandes d'interventions ? Je n'en vois pas, qui est pour ?

17 Pour

Des votes contre concernant l'opposition et Madame TAHAR-CHAOUCH ? Contre, Monsieur MINNE ?

Monsieur MINNE : Oui.

Madame le Maire : Merci.

Pour : 17 Contre : 7

Délibération n° 4 : pacte de gouvernance avec la CAHC :

Madame le Maire : C'est un avis du Conseil. Donc c'est un pacte qui est passé entre la CAHC et les communes membres. Y a-t-il des demandes d'interventions à ce sujet ? Je n'en vois pas, on va passer au vote, qui est pour ? 17

Contres pour les élus de l'opposition. Et contre pour Madame TAHAR-CHAOUCH ? Merci beaucoup.

Pour : 17 Contre : 7

Délibération n° 5 : Donc pour les réseaux des médiathèques, je vais donner la parole à Madame LEFEBVRE.

Madame LEFEBVRE : Donc réseaux de médiathèques : convention de coopération avec la CAHC pour la mise en réseau des médiathèques de l'agglomération. Renouvellement de la convention de partenariat. Des demandes d'interventions ?

Madame le Maire : On va passer au vote, je ne sais pas si vous m'entendez. Qui est pour ?

Vote : à l'unanimité.

Je ne sais pas pour Madame TAHAR-CHAOUCH ?

A l'unanimité. Je vous remercie.

Délibération n° 6 : convention Tiot Loupiot :

Madame le Maire : Festival Tiot Loupiot. Je vais donner la parole à Madame LEFEBVRE.

Madame LEFEBVRE : Festival Tiot Loupiot. Convention Tiot Loupiot 2021. Festival jeune public pour découvrir les livres. Participation de la commune de 2 700 €. Y a-t-il des demandes d'interventions ?

Madame le Maire : Je n'en vois pas, on va passer au vote. **Pour**. Pour le groupe de l'opposition ? **Pour**. Pour Madame TAHAR-CHAOUCH ? **Pour** aussi.

Vote à l'unanimité.

Je vous remercie.

Délibération n° 7 : Subventions aux associations :

Madame le Maire : Je vais laisser la parole à Madame BENBRAHIM.

Madame BENBRAHIM : Alors, concernant la délibération des subventions aux associations, un complément a été revu pour les associations au niveau des actions, donc ça a été délibéré en commission. Donc je ne vais pas énumérer tous les compléments de subventions. A ce titre, on a encore quelques associations qui sont en dossiers incomplets. Donc je tiens à le dire puisque c'est un Conseil ouvert au public, nous ne sommes pas fermés aux dossiers qui arriveront en retard. Au contraire, nous sommes là pour aider les associations donc le complément sera fait même s'il y a un retard de dossier. Donc nous avons quelques dossiers des associations qui ont été revus un peu à la baisse parce que celles-ci ont été revues du fait de leurs comptes financiers. Quand nous avons vu que les associations n'avaient pas une baisse au niveau de leurs comptes, on a revu les subventions à la baisse, mais ce n'est pas une baisse très très importante. Mais il ne faut pas oublier qu'en 2020, toutes les subventions ont été données dans leur totalité alors qu'aucune action n'a été menée sur la ville. Je tiens à le souligner parce que, lors de la commission, l'opposition, le groupe Agir, nous a fait la remarque « pourquoi cette décision de baisse ? » donc je tiens vraiment à le souligner, il n'y a pas eu beaucoup d'actions depuis 2021, la vie associative reprend tout doucement et ça fait du bien, mais là ce sont des subventions qui ont été revues suite à la crise sanitaire, donc nous allons revoir ces subventions pour l'année 2022. Mais ce n'est pas figé, ce ne sont pas des montants figés pour 2022. Voilà, je tenais à le préciser. Est-ce que vous avez des remarques, des questions ?

Madame le Maire : Je ne vois pas de remarques, on va passer au vote, qui est pour ces demandes de subventions ? Le groupe Agir Ensemble est **Pour** et aussi Madame TAHAR-CHAOUCH.

Vote à l'unanimité. Je vous remercie.

Délibération n° 8 : Formation des élu.e.s et des agents avec la FECL :

Madame le Maire : Concernant la formation des élu.e.s et des agents, c'est une convention qu'on avait déjà passée en début d'année, il y avait juste une erreur sur le montant. Donc ce n'est pas un montant de 1 734 € mais 1 900 €, donc c'est juste pour une modification de ce montant. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas, on va passer au vote, qui est

pour ? Pour les élus de l'opposition, vote Pour. Pour Madame TAHAR-CHAOUCH, Pour également.

Vote à l'unanimité, je vous remercie.

Délibération n° 9 : Remboursement des frais scolaires : restauration scolaire :

Madame le Maire : Donc c'est ce que j'ai précisé déjà en Commission Finances mais vous étiez informés au moment de la réunion de liste mais je vais quand même l'informer au niveau de la population, du fait du passage à la réservation en ligne avec My Perischool, il y a eu des remboursements des repas non utilisés dans le cadre de la régie municipale. Donc on ne peut pas au niveau de My Perischool faire un remboursement à ces personnes, donc ça concerne 27 familles, donc il y aura un remboursement de 233,80 € aux familles par régie municipale. Y a-t-il des demandes d'interventions ? Je n'en vois pas donc on va passer au vote. Qui est pour ? Pour le groupe Agir Ensemble, **Pour**. Pour Madame TAHAR-CHAOUCH, **Pour**.

Vote à l'unanimité, je vous remercie.

Délibération n° 10 : Remboursement des frais d'accueil de loisirs :

Madame le Maire : A peu près le même type de délibération pour les frais d'accueil de Loisirs, situation particulière. Une famille s'est trompée au moment de l'inscription pour un service non utilisé par la famille, c'est un remboursement des frais d'accueil de Loisirs d'un montant de 40 €.

Y a-t-il des demandes d'interventions ? Je n'en vois pas donc on va passer au vote. Qui est pour ? Pour le groupe Agir Ensemble, **Pour**. Pour Madame TAHAR-CHAOUCH, **Pour**.

Vote à l'unanimité, je vous remercie.

Délibération n° 11 : Remboursement des frais d'accueil de loisirs et de garderie :

Concernant les frais d'accueil de Loisirs et de garderie, c'est pareil. Une situation particulière. C'est une inscription au centre de loisirs pour cet été, or l'enfant a pu bénéficier d'un stage de réussite donc l'enfant n'a pu assister au centre de loisirs, c'est donc un remboursement de 54 €.

Y a-t-il des demandes d'interventions ? Je n'en vois pas donc on va passer au vote. Qui est pour ? Pour le groupe Agir Ensemble, **Pour**. Pour Madame TAHAR-CHAOUCH, **Pour**.

Vote à l'unanimité, je vous remercie.

Délibération n° 12 : Fonds de Concours communautaire « Eclairage public Encaissement de la participation financière :

Madame le Maire : Concernant le Fond de concours communautaire « Eclairage public », je sais que la population est très attentive à ce sujet c'est concernant l'encaissement de la participation financière, donc pour votre information au niveau de la CAHC on aura un montant de 156 860 € pour les travaux de rénovation de l'éclairage public, pour vous faire un petit rappel le montant total des travaux est de 437 400 € hors taxe soit 524 880 € TTC, il y a des travaux préparatoires de 5 648,63 € hors taxe, ça sera définit en 4 phases, donc la première phase y en a pour 115 740,09 € hors taxe, deuxième phase 96 974.25 € hors taxe, troisième phase 110 801.41 € hors taxe et quatrième phase 108 235.62 €. Donc à ce jour il y avait une réunion de prévue car il y a un retard dans la livraison des candélabres en raison de la crise économique.

Y a-t-il des demandes d'interventions ? Je n'en vois pas donc on va passer au vote. Qui est pour ? Pour le groupe Agir Ensemble, Pour. Pour Madame TAHAR-CHAOUCH, Pour.

Vote à l'unanimité, je vous remercie.

Délibération n° 13 : Fonds public et territoire : Encaissement de la subvention pour Street Art et musique urbaine pour encourager les jeunes évinoises et Evinois :

Donc pour votre information une subvention d'un montant de 4 450 € va être encaissée pour une demande de dossier de 10 600 € montant total des travaux, donc c'est ce vous avez vu au niveau de la maison pour tous et pareil, je ne sais pas si Monsieur IDRI veut par rapport à cette action ? y aura un peu plus par rapport à cette action ?

Monsieur IDRI : Déjà au niveau de l'action on ne sait pas si on va pouvoir faire musique street urbaine parce que le prestataire a eu des problèmes pendant le covid, il a repoussé notre demande et il ne trouve plus de créneaux à nous accorder, donc on va demander pour que la subvention soit remise pour un deuxième graf au niveau de la maison pour tous.

Madame le Maire : Merci Monsieur IDRI. Des demandes d'interventions ? Je n'en vois pas donc on va passer au vote. Qui est pour ? 17 Pour. Le groupe Agir Ensemble, Abstentions. Pour Madame TAHAR-CHAOUCH, Abstention.

Pour : 17 Abstentions : 7

Délibération n° 14 : Travaux d'affaiblissement acoustique et d'isolation thermique du Foyer Jean Dugardin : Encaissement de la recette dans le cadre de l'accompagnement de projet :

Madame le Maire : Pour cette délibération Concernant des travaux d'affaiblissement acoustique du Foyer Jean Dugardin, je vais laisser la parole à Monsieur HAGE.

Monsieur HAGE : Alors comme on a pu le délibérer dans les précédents conseils municipaux, nous allons réaliser des travaux d'affaiblissement acoustique sur le Foyer Dugardin où nous sommes situés aujourd'hui, nous avons déposé un dossier auprès de RTE qui va nous accompagner sur le projet. Donc le dossier a été approuvé à hauteur de 200 000 € donc ça représente 53.70 % du coût total des travaux de l'opération. Est-ce qu'il y a des demandes d'interventions ?

Madame le Maire : Ce que je peux rajouter au niveau des finances, c'est vrai comme Monsieur HAGE le permis est en cours d'instruction, les travaux devraient débutés mi-novembre pour 4 mois, la fermeture de la salle prise en compte, des manifestations des associations qui étaient prévues lors du calendrier des manifestations. Au niveau du Fonds PAP on aura 150 000 € du PAP comme je vous l'avait dit c'est le plan d'accompagnement du projet. 50 000 € de la CAHC au niveau pareil dans le cadre du Fonds PAP. Comme vous le savez, On est 4 communes à pouvoir intégrer ces Fonds PAP, la DSIL donc on a 148974 € et donc la participation de la Commune sera de 25 661 €. Donc, je voulais remercier les élus autour de cette table pour avoir travaillé sur ce dossier, ainsi que les agents, comme quoi mes élus ne sont pas que des, si je peux me permettre des mots, mais je le dirais pas. Je vous remercie.

Donc on va passer au vote. Qui est Pour. Pour Le groupe Agir Ensemble, Pour. Pour Madame TAHAR-CHAOUCH, Pour.

Vote à l'unanimité, je vous remercie.

Délibération n° 15 : Avis sur la cession de logements sociaux par SIA Habitat :

Madame le Maire : Sur l'avis sur la cession des logements sociaux, c'est pareil, je vais laisser de nouveau la parole à Monsieur HAGE.

Monsieur HAGE : Donc la SIA HABITAT qui est un bailleur social qui a des logements sur notre Commune, a décidé dans le cadre de son plan de vente, de mettre en vente des logements sur la rue Zola, sur la rue Bizet et sur la Rue Raymond Renaux dans le but de diversifier l'objet 39.08 du Parc d'Habitats sur la Commune. Il est proposé au Conseil Municipal ce soir de mettre un avis favorable sur la cession des logements.

Madame le Maire : Merci Monsieur HAGE. Des demandes d'interventions ? Je n'en vois pas donc on va passer au vote. Qui est pour ? 17 Pour. Pour Le groupe Agir Ensemble, des Abstentions. Pour Madame TAHAR-CHAOUCH, Abstention.

Pour : 17

Absentions : 7

Délibération n° 16 : Avis sur la consultation du public portant sur le « Projet d'exploiter une extension de l'installation de stockage de déchets inertes » situés rue Arthur Lamendin par la Société STB :

Madame le Maire : Concernant la Délibération Adhésion au groupement de commande de la FDE, je vais de nouveau passer la parole à Monsieur HAGE.

Monsieur HAGE : C'est pas la FDE tout de suite je pensais c'est STB avant. Donc Avis sur le projet d'exploiter le stockage de déchets inertes pour la Société STB. Pour remettre dans le contexte, STB est installé depuis novembre 2014, il exerce sur la parcelle, en février 2020 il y a eu l'inspection de la DREAL qui est un organisme de contrôle qui s'est aperçue que la Société STB exploitait une parcelle, la parcelle AB 38 qui n'était pas enregistrée préalablement.

Donc il y a eu un arrêté préfectoral en août 2020 qui a mit en demeure la Société STB de régulariser sa situation administrative au regard de cette parcelle. Donc la procédure était la suivante, il y a eu une consultation publique qui a été mise en place qui s'est déroulée du 16 août 2021 au 17 septembre 2021. Donc, aujourd'hui cette consultation publique est terminée, l'enregistrement réglementaire de la parcelle constitue juste une régularisation administrative et non une extension. Il est proposé au Conseil Municipal de mettre un avis favorable.

Madame le Maire : Merci Monsieur HAGE d'avoir précisé que ce n'était pas une extension mais juste une régularisation. Donc y-a-t-il des demandes d'interventions ? Je n'en vois pas, on va passer au vote. Qui est pour ? 17 Pour. Au niveau du groupe Agir Ensemble, voies Contres. Madame TAHAR-CHAOUCH, Contre aussi. Merci.

Pour : 17 Contre : 7

Délibération n° 17 : Adhésion aux groupements de commandes de la FDE :

Madame le Maire : Donc on va de nouveau passer à l'adhésion de groupement de Commandes à la FDE pour l'électricité et le gaz. Monsieur HAGE.

Monsieur HAGE : Alors le groupement de commande de la FDE c'est un groupement qui regroupe toutes les Communes du Nord - Pas-de-Calais pour bénéficier de tarifs plus avantageux sur l'électricité et le gaz.

C'est des contrats qui se renouvellent tous les 5 ans, donc on arrive à échéance et il est temps de voter pour réadhérer au groupement. Donc on propose au Conseil Municipal de valider.

Madame le Maire : Merci beaucoup. Donc concernant l'adhésion au groupement pour l'achat d'électricité, des demandes d'interventions ? Je n'en vois pas, on va passer au vote. Qui est pour l'achat d'électricité ? Donc pour le groupe Agir Ensemble, des votes **Pour**. Pour Madame TAHAR-CHAOUCH, Abstention.

Pour : 23 Abstention : 1

Concernant l'achat du gaz, des demandes d'interventions ? je n'en vois pas. Donc qui est Pour 17 Pour, le groupe Agir Ensemble, Pour. Abstention pour Madame TAHAR-CHAOUCH.

Pour : 23

Abstention : 1

Madame le Maire : Donc concernant les questions diverses, je vais par rapport au règlement intérieur, je ne répondrais pas aux questions diverses du groupe Agir ensemble. Vu la situation !

Donc on va plutôt passer sur nos questions diverses.

Donc, pour votre information, y a une consultation du Conseil Départemental concernant la sécurité routière, c'est la pénétrante, donc on nous demande de limiter la vitesse à 70 km/heure, sachez qu'on a émis un avis favorable à ce sujet.

Ensuite on a eu une cellule de veille le 24 septembre, donc il y a la mise en place de la participation, donc au niveau de la participation citoyenne, donc on va écrire aux personnes qui se sont présentées, on va leur envoyer un mail à ce sujet et il y aura une réunion avec ces personnes et les policiers, ils vont interpeller ou pas interpeller mais je veux dire il y aura une présentation de ces personnes, ils vont être vérifiés au niveau du casier judiciaire. Donc c'est une quinzaine de personnes, une quinzaine de candidatures pour cette participation citoyenne et il y aura prochainement une réunion d'informations.

Donc, concernant le slogan, pareil on avait demandé à la population de voter, donc je vais laisser la parole à Monsieur VASSEUR

Monsieur VASSEUR : Oui après consultation de la population, nous sommes en mesure de vous annoncer que le slogan retenu est « Singulière et Plurielle » je trouve que cette formule qui semble mettre en contradiction 2 adjectifs, convient parfaitement bien à notre Commune. Singulière dans son histoire et plurielle dans sa population, la diversité de sa population, encore vu ce soir.

Madame le Maire : Merci Monsieur VASSEUR. La question diverse Octobre rose, je vais laisser la parole à Madame BENGRIBA

Madame BENGRIBA : Merci, alors pour cette année, Octobre rose, 3 activités ont été ciblées, Dimanche 10 octobre 2021 à 9 h 00, il y aura la marche, le départ ça sera sur la rue Saint Exupéry, le jeudi 21 octobre à la maison pour tous de 10 h 00 à 12 h 00, ce sera des débats sur le dépistage avec la Ligue contre le cancer, le lundi 25 octobre de 10 h 00 à 12 h 00 ça sera au Dojo municipal avec les ateliers de relaxation. Inscriptions obligatoires par téléphone au CCAS ou par mail, avec le Pass sanitaire obligatoire.

Madame le Maire : Merci Madame BENGRIBA. Le prochain Slide c'est le Centre de loisirs des prochaines Vacances. Je vais laisser la parole à Madame LEFEBVRE.

Madame LEFEBVRE : Donc les prochains centres de loisirs auront lieu du 18 au 22 octobre et du 25 au 29 octobre, ils seront ouverts de 13 h 30 à 17 h 30, vous pouvez vous inscrire via le site My périshool Evin- Malmaison.

Madame le Maire : Merci Madame LEFEBVRE. Le slide suivant c'est concernant les repas solidaires. Je vais à nouveau laisser la parole à Monsieur VASSEUR.

Monsieur VASSEUR : Dans le cadre de l'organisation de nos repas solidaire, nous organiserons un troisième repas le 16 octobre à la salle Dutilleul à 12 h 00 et nous aurons, pour ce troisième repas, le plaisir d'écouter en apéritif, les musiciens de la Lyre Evinoise qui viendront jouer une aubade avant le repas. Voilà, pour s'inscrire, l'adresse contact, contact@mairie-evin-maison.fr, voilà, merci.

Madame le Maire : Merci Monsieur VASSEUR. Donc pour votre information, normalement le prochain Conseil Municipal aura lieu en Mairie, en espérant qu'il n'y a pas de modifications d'ici là.

En tout cas, je voulais vous remercier pour votre attention. Voilà merci à vous, la séance est levée. Merci.